

Flash info n°17 du 29 juillet 2010

Titre : Redevances de magasinage suite aux blocages de la zone portuaire en juin 2010

Le Conseil d'administration du Port Autonome de Papeete a donné une suite favorable à la demande formulée par le CEPF. En effet, il a adopté le 24 juin dernier la délibération n° 17/2010/CA-PAP portant d'écompte des jours de grève dans le calcul des redevances de magasinage sur le terminal de la zone sous douane de Motu Uta du 10 au 14 juin 2010 inclus.

Les modalités d'application de la présente délibération concernent l'ensemble des marchandises débarquées, à l'exception de celles débarquées avant le 20 mai 2010 et sorties du terminal après le 4 juillet 2010.

**Conseil des Entreprises de Polynésie Française - CEPF -
Rue Clappier Immeuble Farnham (1er étage)
- BP 972 - 98713 Papeete
Tél. 54 10 40
Fax : 42 32 37
Mail : cepf@cepf.pf <<mailto:cepf@cepf.pf>>
Site internet : <http://www.cepf.pf/> <<http://www.cepf.pf/>>**

----- Fin du message transféré